

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 91

18 janvier 2011

SOMMAIRE

Acergy S.A.	4322	Oso Group S.A.	4361
Agua S.A.	4367	PALLINGHURST CONSOLIDATED	
AST Investments S.A.	4360	(Lux) S.à r.l.	4363
CAD-Ingénierie s.à r.l.	4367	Paradis Latin Sàrl	4364
Commerzbank Money Market Fund	4342	Parkway International S.à r.l.	4361
Concept Live S.A.	4368	Parkway International S.à r.l.	4362
Fares Finance S.A.	4366	Parkway International S.à r.l.	4361
FBA Pension Fund	4322	Partnership Investments S.à r.l.	4362
Findus Equity Co S.A.	4358	Petrusse Estates S.A.	4363
Fortis Insurance Belgium Pension Fund ..	4322	POL-CK S.A.	4364
Ger Log 9 S.A.	4363	Revision Military S.à r.l.	4364
GS 1 Holdings S.à r.l.	4357	Salcia Invest	4349
Herz Armaturen S.A.	4355	Scheuten S.à r.l.	4357
Hyosung Wire Luxembourg S.A.	4343	Sistema Finance S.A.	4365
Idea S.A.	4356	Skano S.à r.l.	4365
Immo Green s.à r.l.	4356	Société Immobilière Financière et de Par-	
International Finaf 2000 S.A.	4365	ticipations S.A.	4365
International Trademarks S.A.	4356	Société Immobilière Financière et de Par-	
Koock's Bar s.à r.l.	4356	ticipations S.A.	4366
LSA Re	4364	Société Immobilière Financière et de Par-	
Lunchtime S.à r.l.	4357	ticipations S.A.	4366
Mad Art Sàrl	4358	Sparkling GC 2 S.C.A.	4366
Matterhorn Capital Portugal S.à r.l.	4363	Starasie s.à r.l.	4366
M. DESI S.à r.l.	4357	Subsea 7 S.A.	4322
Meneghetti Groupe S.A.	4362	T.E.S.S. S.A.	4367
Mixed Pickles	4359	TMA Umbrella Fund	4322
NA Industrial S.à r.l.	4358	TMA Umbrella Fund	4342
NET s IT e.lu S.à r.l.	4358	Transaction Breitlecker S. à r.l.	4368
Online Lux S.à r.l.	4342	Trimmolux s.à r.l.	4368
Online Lux S.à r.l.	4359	Twins Investments International	4356
Ophelius S.A.	4360	Vobiél S. à r.l.	4368
Ophelius S.A.	4361	Watchluxus S.A.	4368

**Fortis Insurance Belgium Pension Fund, Fonds Commun de Placement,
(anc. FBA Pension Fund).**

Le règlement de gestion de FORTIS INSURANCE BELGIUM PENSION FUND (anciennement FBA PENSION FUND) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour AGALUX INVESTMENT COMPANY SA.

BGL BNP Paribas

Valérie LETELLIER / Sylvie HENNICO

Référence de publication: 2010171807/13.

(100199201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

TMA Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 11 janvier 2011 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.

Germain SCHNEIDER

Référence de publication: 2011007308/9.

(110007207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Subsea 7 S.A., Société Anonyme,
(anc. Acergy S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and eleven on the eleventh day of the month of January.

Before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared

Me Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, acting under a special delegation of the board of directors (the "Board") of Subsea 7 S.A. (formerly Acergy S.A.) (the "Company") pursuant to the instruction of the delegate of the Board dated 7 January 2011 (a copy of such instruction after having been initialled ne varietur, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith).

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

I.- The Company, with registered office at 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 43 172, has been incorporated by deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) of 10 March 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 190 of 28 April 1993.

The articles of association of the Company (the "Articles") were amended several times and for the last time by notarial deed of the undersigned notary of 9 November 2010, published in the Mémorial number 2649 of 3 December 2010 at which the proposed combination (the "Combination") between the Company and Subsea 7 Inc., a Cayman Islands exempted company limited by shares, having its registered office at P.O. BOX 309, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands ("Subsea 7 Inc.") was approved (the "Combination EGM").

II.- Paragraphs one to four of Article 5 of the articles of incorporation of the Company read as follows: "The authorised capital of the Company is fixed at Nine Hundred Million United States Dollars (U.S. \$900,000,000) to be represented by (a) Four Hundred and Fifty Million (450,000,000) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share. Any authorised but unissued Common Shares shall lapse five (5) years after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed enacting the general meeting of shareholders held on November 9, 2010.

The issued capital of the Company is set at Three Hundred and Eighty-Nine Million Nine Hundred and Seven Thousand Nine Hundred and Forty-Four United States Dollars (U.S. \$389,907,944) represented by One Hundred and Ninety-Four Million Nine Hundred and Fifty-Three Thousand Nine Hundred and Seventy-Two (194,953,972) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$ 2.00) per share, all of said shares being fully paid.

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares against contributions in kind or cash out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegates may in its or their discretion resolve. The holders of Common Shares shall

be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issue of Common Shares for cash. The Board of Directors may suppress the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems relevant, in particular:

(a) to issue Common Shares for cash whether in a private transaction or in a public offering at such price as determined by the Board of Directors of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company) in order to enlarge or diversify the shareholder base through the entry of new investors, and

(b) to issue, or offer to issue, Common Shares in connection with participation, financing, joint venture or other strategic proposals, strategies or projects and/or to secure financing if the Board of Directors of the Company determines same to be in the best interest of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company), provided that no Common Shares shall be so issued pursuant to subsections (a) or (b) hereof at a price of less than seventy-five percent (75%) of the market value determined by the average closing price for such Common Shares on the Oslo Stock Exchange (or the average closing price for American Depositary Shares (ADSs) on The Nasdaq Stock Market, Inc., if applicable) for the ten most recent trading days prior to such transaction, and further provided that Common Shares shall be issued otherwise on the terms and conditions set forth in the report by the Board of Directors to the general meeting as prescribed by law, including where the issue price is less than the "par value" of a Common Share (U.S. \$2.00), the Board of Directors shall be authorised to proceed with any such transaction and to transfer from the "paid-in" surplus ("free reserves") account of the Company to the "par value" account of the Company any such deficiency between the par value and the issue price of any such shares, such action to be effective for a further five year period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders of November 9, 2010.

Each time the Board of Directors or its delegate(s) shall have issued authorised Common Shares and accepted payment therefore, this Article shall be amended to reflect the result of such issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors or its delegates."

III.- The Combination of the Company and Subsea 7 Inc., as more fully described in the prospectus dated 21 September 2010 and referred to in the minutes of the Combination EGM (the "Prospectus") has become effective at 6 p.m. Oslo time on 7 January 2011 (the "Scheme Record Time") following the filing on such date of the Scheme of Arrangement as sanctioned by the Cayman Islands Court on 23 November 2010 with the Cayman Islands Registrar of Companies.

IV.- As a result of the foregoing, on or about the Scheme Record Time, all the existing issued and outstanding shares in Subsea 7 Inc. have been repurchased and cancelled and Subsea 7 Inc. has issued and allotted one hundred and forty seven million two hundred and sixty seven thousand three hundred and eighty (147,267,380) new ordinary shares to the Company representing the entire issued and outstanding share capital of Subsea 7 Inc. In consideration for the repurchase of the Scheme Shares and the issuance and allotment of such new ordinary shares in Subsea 7 Inc. to the Company, the Company has on 7 January 2011 issued, one hundred and fifty six million eight hundred and thirty nine thousand seven hundred and fifty nine (156,839,759) new common shares to the Scheme Shareholders (as defined in the Prospectus) as further described below.

V.- The contribution in kind of all the new Subsea 7 Inc. ordinary shares to the Company has been valued at three billion three hundred and thirty four million three hundred and sixty seven thousand two hundred and sixty six United States Dollars (US \$ 3,334,367,266) by the Board. This valuation has been the subject of a report dated 7 January 2011 (the "Valuation Report") by Ernst & Young, cabinet de révision agréé, which report shall remain annexed hereto to be registered together with this deed. The conclusion of such report is as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in-kind does not correspond at least to the number and par value of the 156,839,759 shares with a par value of USD 2 each to be issued in accordance with the Scheme Ratio with total related share premium of USD 3,020,687,748 representing a total consideration amounting to USD 3,334,367,266.

ERNST & YOUNG

Société Anonyme

Cabinet de révision agréé

Nicolas Gillet

Munzbach

Grand Duchy of Luxembourg

7 January 2011"

Evidence of the contribution in kind to the Company of the new Subsea 7 Inc. shares has been given to the undersigned notary.

VI.- Consequently and based on the above and in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company, the Company has on 7 January 2011 increased the issued share capital of the Company against the contribution in kind of all of the new Subsea 7 Inc. shares from its present amount of three hundred eighty nine million nine hundred and seven thousand nine hundred and forty four United States Dollars (U.S. \$ 389,907,944) to seven hundred three million five hundred eighty seven thousand four hundred and sixty two United States Dollars (U.S. \$ 703,587,462) by the issue of one hundred fifty six million eight hundred thirty nine thousand seven hundred fifty nine (156,839,759) new Common

Shares with a par value of two United States Dollars (U.S.\$ 2.00) with an allocation of three billion twenty million six hundred and eighty seven thousand seven hundred and forty eight United States Dollars (U.S. \$ 3,020,687,748) to the Company's distributable share premium account.

VII.- As a result of the above mentioned increase of share capital, the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at seven hundred three million five hundred and eighty seven thousand four hundred and sixty two United States Dollars (U.S. \$ 703,587,462) represented by three hundred fifty one million seven hundred and ninety three thousand seven hundred and thirty one (351,793,731) Common Shares, par value two United States Dollars (U.S. \$ 2.00) per share, all of the said shares being fully paid."

VIII.- That at the Combination EGM of 9 November 2010, the articles of incorporation of the Company have been amended and restated including the change of name of the Company from formerly Acergy S.A. to Subsea 7 S.A. subject to Completion of the Combination as defined in the minutes of the Combination EGM. That Completion having occurred on 7 January 2011, the articles of association of the Company as restated at the Combination EGM including the change of the Company's name have become effective as from 7 January 2011.

In addition the articles of incorporation of the Company contained a number of provisions which were transitory and deemed deleted no later than as from midnight 31 December 2010 with the Board being authorised by the Combination EGM to cause such provisions to be removed. The appearing person accordingly requested the notary to record the amended and restated articles of incorporation of the Company effective as from Completion as follows:

Chapter 1. Name, Registered office, Objects, Duration

Art. 1. There is incorporated a Luxembourg company in the form of a public limited liability company under the name of "Subsea 7 S.A."

Art. 2. The registered office of the Company is situated in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors.

When extraordinary events of political, economic or social policy occur or shall be imminent, which might interfere with the normal business at the registered office or with the easy communication between such office and foreign parts, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances; without this measure, however, having any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this provisional transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

A similar declaration of the transfer of the registered office of the Company shall be made and brought to the attention of third parties by one of the representatives of the Company, which has power to bind it for current and everyday acts of management.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. The objects of the Company are to invest in subsidiaries which predominantly will provide subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, in particular for the offshore oil and gas and related industries.

The Company may further itself provide such subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, and services ancillary to such services.

The Company may, without restriction, carry out any and all acts and do any and all things that are not prohibited by law in connection with its corporate objects and to do such things in any part of the world whether as principal, agent, contractor or otherwise.

More generally, the Company may participate in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality through the acquisition by participation, subscription, purchase, option or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds or securities; the acquisition of patents and licenses which it will administer and exploit; it may lend or borrow with or without security, provided that any monies so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company; in general it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period. It may be wound up in accordance with legal requirements.

Chapter 2. Capital, Shares, Bond-issues

Art. 5. The authorised capital of the Company is fixed at Nine Hundred Million United States Dollars (U.S. \$900,000,000) to be represented by (a) Four Hundred and Fifty Million (450,000,000) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share. Any authorised but unissued Common Shares shall lapse five (5) years after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed enacting the general meeting of shareholders held on November 9, 2010.

The issued capital of the Company is set at seven hundred three million five hundred and eighty seven thousand four hundred and sixty two United States Dollars (U.S. \$703, 587,462) represented by three hundred and fifty one million

seven hundred and ninety three thousand seven hundred and thirty one (351,793,731) Common Shares, par value Two United States Dollars (U.S. \$ 2.00) per share, all of said shares being fully paid.

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares against contributions in kind or cash out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegates may in its or their discretion resolve. The holders of Common Shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issue of Common Shares for cash. The Board of Directors may suppress the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems relevant, in particular:

(a) to issue Common Shares for cash whether in a private transaction or in a public offering at such price as determined by the Board of Directors of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company) in order to enlarge or diversify the shareholder base through the entry of new investors, and

(b) to issue, or offer to issue, Common Shares in connection with participation, financing, joint venture or other strategic proposals, strategies or projects and/or to secure financing if the Board of Directors of the Company determines same to be in the best interest of the Company (including below market value if deemed by the Board of Directors to be in the best interest of the Company), provided that no Common Shares shall be so issued pursuant to subsections (a) or (b) hereof at a price of less than seventy-five percent (75%) of the market value determined by the average closing price for such Common Shares on the Oslo Stock Exchange (or the average closing price for American Depositary Shares (ADSs) on The Nasdaq Stock Market, Inc., if applicable) for the ten most recent trading days prior to such transaction, and further provided that Common Shares shall be issued otherwise on the terms and conditions set forth in the report by the Board of Directors to the general meeting as prescribed by law, including where the issue price is less than the "par value" of a Common Share (U.S. \$2.00), the Board of Directors shall be authorised to proceed with any such transaction and to transfer from the "paid-in" surplus ("free reserves") account of the Company to the "par value" account of the Company any such deficiency between the par value and the issue price of any such shares, such action to be effective for a further five year period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders of November 9, 2010.

Each time the Board of Directors or its delegate(s) shall have issued authorised Common Shares and accepted payment therefore, this Article shall be amended to reflect the result of such issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors or its delegates.

Art. 6. Any share premium which shall be paid in addition to the par value of the Common Shares shall be transferred to paid-in surplus.

Art. 7. Common Shares being fully paid up shall not be subject to any restriction in respect of their transfer.

Art. 8. The Common Shares shall be issued in registered form only. Registered share certificates will only be issued if required by rules or regulations of Stock Exchanges on which Common Shares are listed. The share certificates shall be signed manually or by facsimile by two directors of the Company. Confirmation of entry in the Share Register (the "Register") or other evidence of ownership will be issued for Common Shares and shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may provide for compulsory authentication of the share certificates by the Registrar(s) or Authentication Agents.

All Common Shares in the Company shall be registered in the Register(s) in paper or electronic form which shall be kept by or under authority of persons designated therefore by the Company or other Agents. Such Register(s) shall contain the name of each holder of Common Shares, his residence and/or elected domicile and the number of Common Shares held by him and other information as may be required from time to time by applicable law.

The Company may appoint registrars or agents in different jurisdictions who will each maintain a separate Register for the Common Shares entered therein and the holders of Common Shares may elect to be entered in one of the Registers and to be transferred from time to time from one Register to another Register. The transfer to the Register kept at the registered office of the Company in Luxembourg may always be requested by any shareholder.

On transfers of Common Shares, new confirmation of entry or other evidence of ownership in respect of Common Shares transferred and retained, respectively, shall be issued in each case without charge to the holder thereof.

Transfers of Common Shares shall be effected upon delivery to its relevant appointed registrars or agents of confirmation of entry or other evidence of ownership together with a declaration of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor, in each case in such form and with such evidence of authority as shall be satisfactory to the Company.

Except as provided in Article 11 hereof, the Company may consider the Person in whose name the Common Shares are registered in the Register(s) as the full owner of such Common Shares. The Company shall be completely free of responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such Common Shares to be nonexistent, subject, however, to any right which such person might have, to demand the registration or change in registration of Common Shares.

In the event that a holder of Common Shares does not provide any address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register(s) and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so

entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Register(s) by means of written notification to the Registrar.

Lost, stolen or mutilated share certificates for Common Shares, if any, will be replaced by the Registrar who issued the share certificates in the first place upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated share certificates shall be delivered before new share certificates are issued.

Art. 9. Each Common Share is entitled to one vote at all meetings of shareholders, except as may be otherwise provided in these Articles of Incorporation and by applicable law.

Art. 10. Without prejudice to the provisions of Article 5 hereof, the authorised or issued capital of the Company may be increased in one or more installments by resolution of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation or as otherwise provided by applicable law.

Art. 11. The Common Shares shall be indivisible as far as the Company is concerned. Absent any contrary instruction received by the Registrar or Agent only the first titleholder entered in the Register will be recognised for the entitlement to any voting or other rights pertaining to the Common Shares and only such titleholder will receive communication and notices from the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Company has the authority to suspend the exercise of all rights attached to such share(s) until one person has been appointed titleholder with regard to such Common Share(s).

The same rule may be applied in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee unless the documents produced to the Company provide differently.

The Company shall not issue fractions of Common Shares. The board will also have the right at its discretion to deal with fractions and entitlements, legal or regulatory problems or difficulties for the requirement of any regulatory body or stock exchange or in relation to any practical problems or difficulties in any foreign territory and provide for the payment of cash.

Art. 12. The board of directors may resolve the issuing of bonds and debentures and the contracting of loans convertible into Common Shares or exchangeable in other equity or debt securities in particular with or without subscription rights or warrants attached and which may be in bearer or other form in any denomination if applicable and payable in any currency.

The Board of Directors shall fix the rate of interest, conditions of issue, the conversion price and repayment and all other terms and conditions thereof. Notwithstanding articles 5a and 5b, the Board has full discretion in determining the conversion price.

If certificates for bonds or debentures shall be issued, they shall be signed by two Directors of the Company, manually or by facsimile.

Chapter 3. Administration

Art. 13. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of members who need not be shareholders of the Company.

The Board of Directors shall be composed of not less than three (3) persons who shall be elected in accordance with the provisions of this Article 13.

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for such term not to exceed two (2) years as the meeting may decide.

The Company may, by a resolution of the general meeting of shareholders, dismiss any Director before the expiry of the term of his office, notwithstanding any agreement between the Company and such Director. Such dismissal may not prejudice the claims that such Director may have for indemnification as provided by Article 21 or for a breach of any contract existing between him and the Company.

The Directors may be re-elected. The term of office of Directors shall end immediately after the ordinary general meeting in the year of the expiry thereof and their successors have been elected and at least three (3) directors have accepted.

In the case where the office of a Director shall become vacant following death, resignation or otherwise, the remainder of the Directors may convene and elect on the majority of votes thereat, a Director to carry out the duties attaching to the office becoming vacant, to hold such office until the next meeting of shareholders.

With the exception of a candidate recommended by the Board of Directors or a Director whose term of office shall expire at a general meeting of shareholders, no candidate may be appointed unless three days at least before the date fixed for the meeting and twenty-two days at the most before this date a written declaration, signed by a shareholder duly authorised, shall have been deposited at the registered office of the Company, and in the terms of which he intends to propose the appointment of this person together with a written declaration, signed by the candidate in question, expressing the wish of the candidate to be appointed.

Art. 14. The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members.

The Board of Directors shall elect a Senior Independent Director from among its independent members to provide a sounding board for the Chairman and to serve as an intermediary for the other directors if necessary.

Art. 15. The Board of Directors shall convene on the notice of the Chairman of the Board of Directors or of any two Directors.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by the Chairman.

Should the Chairman not be available at a meeting, the Senior Independent Director, or, in his absence, the Managing Director (if there is one), or in his absence, the most senior Director in office present at the meeting, shall act in his stead.

Meetings shall be held at the place, on the day and at the time set out in the convening notice.

The Board of Directors may only deliberate validly if the majority of its members shall take part in the proceedings by voting personally, by telephone or by video conference or by proxy given in writing, by telegram, fax or e-mail.

A proxy may only be given to another Director, but a Director may receive and vote any number of proxies.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast by the Directors present or represented at a meeting. No Director (including the Chairman) shall have a casting vote.

Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director and which are continuously on-line. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting.

Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telexes or faxes.

Any Director may, simultaneously with his office of Director, be employed by the Company in any other capacity (except the office of Auditor) or remunerated for a duration and on conditions that the Board of Directors shall determine and shall receive in respect thereof a special remuneration (by way of salary, commission, share in the profits or otherwise) to be determined by the Board, subject to ratification by the general meeting of shareholders, and such special remuneration shall be added to any remuneration provided for by virtue of, or arising from any other provision of, these Articles of Incorporation or pursuant to resolutions of shareholders adopted in a general meeting.

No Director may be counted for the quorum present, nor cast a vote in respect of Board resolutions, that shall relate to his own appointment to an office or position being remunerated within the Company or which shall lay down or amend the conditions thereof.

Any Director who, when a contract or an agreement shall be submitted for approval of the Board of Directors, has a personal interest contrary to that of the Company, must inform the Board of Directors and require that this information be entered in the minutes of the meeting. This Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement and he shall not be counted for purposes of whether a quorum is present. At the next meeting of shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company. The provisions of this paragraph shall not apply where a Director owns less than five percent of the company or other entity whose contract or agreement with the Company is submitted for approval by the Board of Directors.

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting.

Copies of or extracts from such minutes or of resolutions signed by all members of the Board shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by the Managing Director (if there is one) or by two Directors.

Art. 17. The Board of Directors has the widest powers to carry out any acts of management or of disposition that shall interest the Company. All that is not expressly reserved for the general meeting by law or by these Articles of Incorporation is *intra vires* the Board.

The Board shall represent the Company vis-a-vis third parties, authorities and governments and exercise any actions, both as plaintiff and as defendant, before any courts, obtain any judgments, decrees, decisions, awards and proceed therewith to execution, acquiesce, compound and compromise, in any event, in respect of any corporate interests.

Art. 18. The Board of Directors may delegate all or part of its powers, including the power to represent the Company in its daily business, either to an executive committee, whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents, who need not be shareholders in the Company. The Board shall decide the powers and remuneration attached to any such delegation of authority.

The Board of Directors may set up different committees including without limitation a management committee, an audit committee, a corporate governance and nominations committee and a remuneration committee. Each such committee shall be composed as the Board of Directors determines provided that no Director who directly or indirectly (through his Associates or Affiliates or otherwise) owns more than ten percent of the Common Shares in the Company may be appointed as the chairman of the corporate governance and nominations committee. The Board of Directors may appoint Directors as well as persons who are not Directors to the committees. Any committee so formed shall, in

the exercise of the powers, authorities and discretions so delegated, conform to any regulations which may be imposed on it by the Board of Directors and their composition and functioning, as well as the definition of "independent director" for the purposes hereof, shall at all times comply with the rules and codes of corporate governance of the stock exchange on which the Company is primarily listed.

Any Director designated as the Managing Director of the Company shall be given all necessary powers as are required for purposes of the daily business and affairs of the Company.

The Board may also confer any special powers upon one or more attorneys of its choice.

Art. 19. Without prejudice to the performance of the duties delegated, any transaction which binds the Company must, to be valid, be signed by either the Chairman or by two Directors. These signatories shall not be required to prove to third parties that they hold the powers under which they are acting.

Art. 20. No contract or other transaction between the Company and any other Corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a Director or employee of such other Corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contracts or other business.

All transactions, deeds and acts between the Company and any shareholder, or with any company which is directly or indirectly controlled by a shareholder, or which a shareholder has a direct or indirect interest in or a commercial relationship with, shall be carried out on an arm's length basis.

Any transaction other than in the ordinary course of business between the Company or a member of its Group and a person or entity (i) which holds or controls, alone or in concert with others or otherwise as referred to in article 9 of the law of 11th January 2008 on transparency obligations (as such law may be amended or replaced), at least 5% of the voting rights in the Company, or who is represented at the Board by a Director, or (ii) in which a Director has a direct or indirect interest in excess of 20% of such entity's shares, must be approved by a majority of the unaffected independent Directors. The affected Director(s) may not deliberate or vote in respect of such transaction and shall not be counted for purposes of whether a quorum is present. Without prejudice to the generality of the foregoing, any transaction where a Director has a personal interest contrary to that of the Company as referred to in Article 15, must be approved as provided in this paragraph.

Art. 21. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceedings in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise, including appeals), actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorney's fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a Court of competent jurisdiction or by the Board of Directors of the Company.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer of the Company may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer of the Company and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article 21 may be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 21.

Art. 22. The general meeting may allot to the directors fixed or proportional emoluments and fees which shall be recorded in the books under the heading of general expenses.

Chapter 4. General meeting

Art. 23. The general meeting properly constituted represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstaining from voting.

The general meeting has the broadest powers to do or ratify all acts which concern the Company.

Art. 24. The annual general meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the fourth Friday in May 2011 and, thereafter in June of each year, at 3 p.m. Should this be a holiday, the meeting will take place on the first following working day, at the same time.

The annual general meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditors, vote on the adoption of such report and the accounts and on the distribution of profits, proceed to make all nominations required by the Articles of Incorporation, act on the discharge of the Directors and the Auditors, and take such further action on other matters that may properly come before such meeting.

Any other general meetings shall be held either at the registered office or at any other place stated in the convening notice made by the Board of Directors.

Art. 25. The Board of Directors shall be responsible for calling both ordinary and extraordinary general meetings.

The Board shall be obligated to call a general meeting, to be held within thirty (30) days after receipt of such request, whenever a group of shareholders representing at least one-tenth of the issued and outstanding shares entitled to vote thereat requests such a meeting in writing indicating the agenda thereof. General meetings may also be called by the Chairman or any two Directors.

Art. 26. General meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, by a Director or other person appointed by the Board.

The agenda of general meetings shall be prepared by the Board. The agenda must be set forth in the convening notice for the meeting and no point not appearing on the agenda may be considered, including the dismissal and appointment of Directors, without prejudice to rights which may be granted by law to shareholders to propose additional items to the agenda of the meeting or to propose draft resolutions.

The participants in the meeting may, if they deem fit, choose from their own number, two scrutineers. The other members of the Board of Directors present will complete the bureau of the meeting. A record will be taken of those shareholders present and represented, which will be certified as correct by the bureau.

Annual general meetings or extraordinary general meetings shall only be validly constituted and may only validly deliberate by complying with applicable legal provisions.

Notices for general meetings shall be given by advertisement in such media as selected by the Board of Directors and:

a) by e-mail to shareholders who have indicated in the Register an e-mail address, sent not later than twenty one (21) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed given when the e-mail was sent by the relevant Registrar or Agent; or

b) by mail, postage prepaid, to all holders of Common Shares, sent to the address recorded in the Register(s), and posted not later than twenty one (21) days before the date set for the meeting. Notices hereunder shall be deemed to be given when deposited in the mail as aforesaid.

Notices for a second meeting for lack of quorum at a first meeting and the related record date will be as determined by law.

General meetings, both ordinary and extraordinary, may convene and their discussions shall be valid, even if no previous notice of meeting has been given, on any occasion when all the shareholders entitled to vote thereat shall be present or represented and agree to discuss the matters shown in the agenda.

A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder and the proxy holder may represent an unlimited number of shareholders. Written proxies for any general meeting of shareholders shall be deposited with the Company at its registered office or with any Director at least two (2) days before the date set for the meeting, unless the Company determines a shorter period. Proxies so deposited will remain valid and will be used at any postponed meeting for lack of quorum or pursuant to a resolution of the Board of Directors unless specifically revoked before the date of such postponed meeting.

The Board of Directors may also organise the possibility to vote by correspondence and supply adequate forms.

During meetings, each member of the meeting shall have as many votes as the number of Common Shares that he represents, both in his name and as proxy. A shareholder may be accompanied at any meeting by an expert or advisor of his choice.

Art. 27. The Board of Directors may fix in advance a date, not exceeding such period as may be provided by law preceding the date of any meeting of shareholders or the date for the payment of any dividend or the date for the allotment of rights or the date when any change or conversion or exchange of shares shall go into effect, or may fix a date in connection with obtaining any consent of shareholders, as a record date for the determination of the shareholders entitled to notice of any such meeting, or to receive payment of any such dividend, or to receive any such allotment of rights, or to exercise the rights in respect of any such change, conversion or exchange of shares or to give such consent notwithstanding any transfer of any Common Shares on the register of the Company after any such closing or record date.

Notwithstanding the provisions of the foregoing paragraph of this Article 27, the fixing of a record date shall be in conformity with the law and the requirements of any exchange(s) on which the Common Shares of the Company may be listed.

Any shareholder who is not a natural person may give a power of attorney to an authorised agent duly authorised for this purpose.

The Board of Directors may organise participation of the Shareholders in general meeting by electronic means.

Chapter 5. Trading year, Annual report, Audit, distribution of profits and the reserves

Art. 28. The financial year starting on 1st December 2010 will end on 31st December 2011. Thereafter, the Company's financial year shall begin on the first day of January and end on the 31st day of December in each year.

Art. 29. For each financial year, the Board of Directors shall prepare a balance sheet of assets and liabilities and a profit and loss account and to the extent required by law consolidated financial statements. The necessary amortisations must be made.

The Board of Directors report shall be annexed to such balance sheet and to the extent required by law to such consolidated and unconsolidated balance sheets and consolidated and unconsolidated profit and loss accounts and these reports and documents shall contain the details required by law.

Such financial statement shall be audited by the independent auditors nominated by the shareholders in general meeting.

A copy of all such documents together with the independent auditors report shall be forwarded, at least twenty one (21) days before the date fixed for the general meeting to which they are to be submitted, to all shareholders.

Art. 30. The favourable surplus on the unconsolidated balance sheet, after deduction of general and operational expenses, corporate charges and necessary amortisation, shall be the profit of the Company.

The net profit thus arrived at, shall be subject to a deduction of five (5) percent, to be allocated to a legal reserve fund; this deduction will cease to be obligatory when the reserve fund reaches one-tenth of the issued stated share capital. Any paid-in surplus may be allocated to the legal reserve or may be applied towards the payment of dividends on Common Shares or to offset capital losses (whether realised or unrealised) or to capitalise the par value of any free Common Shares.

The allocation of the balance of the profit shall be determined annually by the ordinary general meeting on the basis of recommendations made by the Board of Directors.

This allocation may include the distribution of dividends, of bonus shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds, contingency provisions, and also carrying the balance forward to the account for the next financial year.

Dividends which may be allocated on Common Shares shall be paid at the places and on the dates decided by the Board of Directors.

The General Meeting may authorise the Board of Directors to pay dividends in any other currency from that in which the balance sheet is drawn up and make to a final decision on the exchange rate of the dividend into the currency in which payment will actually be made.

The Board of Directors may also under the conditions laid down by law pay interim dividends in cash or in kind (including by way of free shares).

Art. 31. The general meeting shall hear the reports of the Board of Directors and the independent auditors and shall discuss and approve the consolidated and unconsolidated balance sheets.

After the consolidated and unconsolidated balance sheets have been approved, the general meeting shall take a special vote on the discharge of the Directors. This discharge is only valid if the consolidated and unconsolidated balance sheets contain no omission or false declaration which conceals or misrepresents the true situation of the Company, and as to acts made ultra vires the Articles of Incorporation or the law, only if such acts have been specifically pointed out in the convening notice.

Chapter 6. Dissolution, Winding up

Art. 32. At any time an extraordinary general meeting may, on the recommendation of the Board of Directors, resolve upon the liquidation and winding up of the Company. In such an event, the extraordinary general meeting shall decide upon the method of liquidation and nominate one or more liquidators whose task shall be to realise all movable and immovable assets of the Company and to extinguish all liabilities. It shall, after the discharge and satisfaction of all liabilities, set aside from the net assets resulting from liquidation the sum needed to reimburse the amount of the Common Shares paid up and unredeemed. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Common Shares.

Chapter 7. Definitions

Art. 33. For the purpose of these Articles of Incorporation.

(a) An "Affiliate" of, or a Person "affiliated" with, a specified Person, is a Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the Person specified.

(b) The term "Associate" used to indicate a relationship with any Person, means (i) any corporation or organisation (other than the Company or a subsidiary of the Company) of which such Person is an officer or partner or is, directly or indirectly, the beneficial owner of ten (10) percent or more of any class of equity securities, (ii) any trust or other estate in which such Person serves as, trustee or in a similar fiduciary capacity, and (3) any relative or spouse of such Person, or any relative of such spouse, who has the same home as such Person or who is a director or officer of the Company or any of its parents or subsidiaries.

(c) "Person" means any individual, firm, corporation or other entity, and shall include any Affiliate or Associate of such Person and any Group comprised of any Person and any other Person with whom such Person or any Affiliate or Associate of such Person has any agreement, arrangement or understanding, directly or indirectly, for the purpose, of acquiring, holding, voting or disposing of Shares.

(d) "Subsidiary" means any corporation with respect to which the Company beneficially owns securities that represent a majority of the votes that all holders of securities of such corporation can cast with respect to elections of directors.

(e) References to "dollars", "U.S. dollars" or to "cents" shall mean the currency of the United States of America.

(f) References to "free" shares shall be to Common Shares issued pursuant to the terms hereof without cash consideration, e.g., in the case of share dividends.

Chapter 8. Miscellaneous

Art. 34. In any case not governed by these Articles of Incorporation, ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders of the Company shall be governed by Luxembourg law in particular the Company Law of August 10, 1915, as amended and the Luxembourg law introducing the Directive 2007/36/EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain shareholders in listed companies (the "Directive").

In the event that any one or more provisions contained in these Articles of Incorporation shall, for any reason, be held to be invalid, illegal, or unenforceable in any respect, such invalidity, illegality or unenforceability shall not affect any other provision of these Articles, and the Articles shall be construed as if such invalid, illegal or unenforceable provision were not contained herein.

IX.- That at the Combination EGM held on 9 November 2010 and at the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 20 December 2010, the following individuals have been appointed as directors of the Company conditional upon and with effect from Completion. Completion having occurred on 7 January 2011 the board of directors of the Company is as from 7 January 2011 composed as follows:

- Mr Kristian Siem, born in Bergen, Norway on 7 February 1949, residing at Chemin du Planet, Les Diablerets 1865, Switzerland;

- Sir Peter Mason, KBE, Companies Director, born in Burnley (United Kingdom) on 9 September 1946, residing at 45 Graham Terrace, SW1W 8HN London, United Kingdom;

- Mr Jean Cahuzac, Companies Director, born in Laferrière (Algeria) on 5 January 1954, residing at 28 Chiddingstone Street, London SW6 3TG, United Kingdom;

- Mr Mel Fitzgerald, born in Cork, Republic of Ireland on 28 November 1950, residing at 3 Marlyn's Drive, Burpham, Guildford, Surrey GU4 7LS, United Kingdom

- Mr Dod Fraser, Investment Banker, born in Michigan (United States of America) on 2 September 1950, residing at 4 Sackett Landing, Rye, 10580 New York, United States of America;

- Mr Arild Schultz, born in Oslo, Norway on 9 March 1944, residing at Grindbakken 70, 0764 Oslo, Norway

- Mr Allen L Stevens born in Port Huron, Michigan, USA on 23 August 1943, residing at 585 Old Stamford Road, New Canaan, CT06840, USA;

- Mr Trond Westlie, Companies Director, born in Tonsberg (Norway) on 8 June 1961, residing at Margretheveg 22, 2900 Hellerup, Denmark, and

- Mr Bob Long born in Waltham, Massachusetts, USA on 8 January 1946, residing at 13506 Winter Creek Ct, Houston, TX 77077, USA.

The terms of appointment, as from Completion, of the directors are as follows:

(i) the term of appointment of Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason, KBE, Mr Jean Cahuzac, Mr Mel Fitzgerald and Mr Bob Long will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2012; and

(ii) the term of appointment of Mr Dod Fraser, Mr Arild Schultz, Mr Allen L Stevens and Mr Trond Westlie shall expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 20,000 Euro.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte que précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

A comparu

Me Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial pour le conseil d'administration (le "Conseil") de Subsea 7 S.A. (anciennement Acergy S.A.) (la "Société") suivant la décision du délégué du Conseil datée du 7 janvier 2011 (la "Décision") (une copie de la Décision après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Laquelle partie comparante, agissant en sa capacité ci-dessus mentionnée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La Société, avec siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43 172, a été constituée suivant acte reçu de Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 190 du 28 avril 1993.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné le 9 novembre 2010, publié au Mémorial numéro 2649 du 3 décembre 2010 lors duquel la combinaison proposée (la "Combinaison") entre la Société et Subsea 7 Inc., une exempted company limited by shares des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. BOX 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1.1104, Iles Cayman ("Subsea 7 Inc."), a été approuvée (l' "AGE de Combinaison").

II.- Les paragraphes 1 à 4 de l'article 5 des Statuts de la Société se lisent comme suit: «Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent millions de Dollars des États-Unis (900.000.000 US\$), représenté par (a) quatre cent cinquante millions (450.000.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis (2 US\$) chacune. Toute Action Ordinaire autorisée non émise expirera après une période de cinq (5) ans après la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 novembre 2010.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent quatrevingt-neuf millions neuf cent sept mille neuf cent quarante-quatre Dollars des États-Unis d'Amérique (389.907.944.- \$ US) représenté par cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-douze (194.953.972) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis d'Amérique (2.- \$ US) chacune, toutes entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) par le Conseil pourra (pourront) émettre, de temps en temps, des actions contre des apports en nature ou en numéraire dans les limites du capital autorisé aux dates et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil ou son (ses) délégué(s). Les détenteurs d'Actions Ordinaires auront un droit préférentiel de souscription relatif à toute émission future d'Actions Ordinaires au comptant. Le Conseil d'Administration pourra supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la mesure où il le jugera opportun, en particulier en vue de:

a) l'émission d'Actions Ordinaires au comptant, soit dans une émission privée, soit dans une offre publique au prix déterminé par le Conseil d'Administration de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur de marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que ceci est dans le meilleur intérêt de la Société) afin d'élargir ou de diversifier l'actionariat par l'entrée de nouveaux investisseurs, et

b) l'émission ou l'offre d'émettre des Actions Ordinaires en relation avec des participations, des financements, des projets d'association ou d'autres propositions stratégiques, stratégies ou projets et/ou pour obtenir un financement si le Conseil d'Administration de la Société estime que c'est dans le meilleur intérêt de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur de marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que ceci est dans le meilleur intérêt de la Société), à condition qu'il n'y ait pas d'émission d'Actions Ordinaires conformément aux sous-sections (a) ou (b) ci-dessus, à un prix inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) de la valeur de marché, déterminée en fonction de la valeur du prix de clôture pour des Actions Ordinaires à la Bourse d'Oslo (ou la valeur moyenne du prix de clôture pour des American Depositary Shares (ADSs) au Nasdaq Stock Market, Inc., le cas échéant) pour les dix jours de bourse les plus récents précédant une telle émission, et sous condition que toutes les Actions Ordinaires seront émises par ailleurs suivant les termes et conditions décrits dans le rapport par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale tel que prévu par la loi, y compris le cas où le prix d'émission est inférieur à «la valeur nominale» d'une Action Ordinaire (2.- US\$), le Conseil d'Administration sera autorisé à procéder à une telle émission et de transférer à partir du compte de «primes d'émission» («réserves disponibles») au compte «valeur nominale» de la Société la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission d'une telle action, pareille démarche à entreprendre étant valable pour une période supplémentaire de

cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2010.

Chaque fois que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) aura (auront) émis des Actions Ordinaires autorisées et en aura (auront) accepté le paiement, le présent Article sera modifié aux fins de refléter le résultat d'une telle émission et la modification sera documentée par acte notarié à la demande du Conseil d'Administration ou de son/ses délégué(s).

III.- La Combinaison de la Société et de Subsea 7 Inc. décrite plus en détails dans le prospectus daté du 21 septembre 2010 et visée dans le procès-verbal de l'AGE de Combinaison (le "Prospectus"), a pris effet à 18 heures d'Oslo le 7 Janvier 2011 (la "Scheme Record Time") suite à l'enregistrement du Scheme of Arrangement, tel qu'autorisé par la Cour des Iles Cayman le 23 novembre 2010, auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman.

IV.- Il en résulte, qu'aux environs du Scheme Record Time, toutes les actions émises et en circulation existantes de Subsea 7 Inc. ont été rachetées et annulées et Subsea 7 Inc. a émis et alloué cent quarante-sept millions deux cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt (147.267.380) nouvelles actions ordinaires à la Société représentant l'intégralité du capital social émis de Subsea 7 Inc. En contrepartie du rachat des Scheme Shares et de l'émission et allocation de telles nouvelles actions ordinaires dans Subsea 7 Inc. à la Société, le 7 janvier 2011 la Société a émis cent cinquante-six millions huit cent trente-neuf mille sept cent cinquante-neuf (156.839.759) nouvelles actions ordinaires aux Scheme Shareholders (tel que défini dans le Prospectus) plus amplement décrit ci-dessous.

V.- L'apport en nature de toutes les nouvelles actions ordinaires de Subsea 7 Inc. à la Société a été évalué à trois milliards trois cent trente-quatre millions trois cent soixante-sept mille deux cent soixante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.334.367.266 US\$) par le Conseil. Cette évaluation a fait l'objet d'un rapport daté du 7 Janvier 2011 (le "Rapport d'Évaluation") émis par Ernst & Young, cabinet de révision agréé, lequel rapport restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. La conclusion dudit rapport se lit comme suit:

«Basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 156.839.759 actions d'une valeur nominale de USD 2 chacune à être émises en accord avec le Scheme Ratio avec prime d'émission totale de USD 3.020.687.748 représentant une contrepartie totale s'élevant à USD 3.334.367.266.

ERNST&YOUNG

Société Anonyme

Cabinet de révision agréé

Nicolas Gillet

Munsbach

Grand-Duché de Luxembourg

7 janvier 2011»

Preuve de l'apport en nature à la Société des nouvelles actions de Subsea 7 Inc. a été donnée au notaire soussigné.

VI.- En conséquence de ce qui est énoncé ci-dessus et conformément à l'article 5 des Statuts de la Société, la Société a le 7 janvier 2011 augmenté son capital social émis d'augmenter en contrepartie de l'apport en nature de toutes les nouvelles actions Subsea 7 Inc. de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent sept mille neuf cent quarante-quatre Dollars des États-Unis d'Amérique (389.907.944 US\$) à sept cent trois millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-deux Dollars des États-Unis (703.587.462 US\$) par l'émission de cent cinquante-six millions huit cent trente-neuf mille sept cent cinquante-neuf (156.839.759) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2. US\$) en allouant trois milliards vingt millions six-cent quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-huit Dollars des États-Unis d'Amérique (3.020.687.748 US\$) au compte de prime d'émission distribuable de la Société.

VII.- Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le second paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société a été modifié comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent trois millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (703.587.462 US\$) représenté par trois cent cinquante et un million sept cent quatre-vingt-treize mille sept-cent trente et une (351.793.731) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis d'Amérique (2. US\$) chacune, toutes entièrement libérées».

VIII.- Que, à l'AGE de Combinaison du 9 novembre 2010, les Statuts de la Société ont été modifiés et ont fait l'objet d'une refonte incluant le changement de dénomination de la Société de, anciennement, Acergy S.A. à Subsea 7 S.A. sous réserve de la Réalisation de la Combinaison tel que définit dans le procès-verbal de l'AGE de Combinaison. Que la Réalisation ayant eu lieu le 7 janvier 2011, les Statuts de la Société tels que modifiés lors de l'AGE de Combinaison y compris le changement de nom de la Société ont pris effet à partir du 7 janvier 2011.

De plus, les Statuts de la Société contenaient un certain nombre de dispositions transitoires et destinées à être supprimées à partir du 31 décembre 2010 à minuit et le Conseil a été autorisé par l'AGE de Combinaison de supprimer ces dispositions. La partie comparante a demandé au notaire d'acter la modification et la refonte des Statuts de la Société avec effet à compter de la Réalisation comme suit:

Chapitre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination «Subsea 7 S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; une telle mesure n'aura toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise.

Une décision similaire relative au transfert du siège social de la Société sera prise et portée à la connaissance de tiers par un des représentants de la Société habilité à engager celle-ci pour les actes de gestion courante et journalière.

Le Conseil d'Administration pourra également établir des bureaux, des sièges administratifs, des agences et des filiales en tout endroit jugé opportun, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. L'objet de la Société est d'investir dans des filiales qui fourniront des services de construction sous-marine, de maintenance, d'inspection, d'étude et d'ingénierie, principalement pour l'industrie offshore du pétrole et du gaz et les industries apparentées.

La Société peut elle-même fournir de tels services de construction sous-marine, de maintenance, d'inspection, d'étude et d'ingénierie, et des services accessoires à de tels services.

La Société peut, sans restriction, accomplir tout acte et faire toute chose, qui ne sont pas interdites par la loi, en relation avec son objet social et faire toute chose en tout endroit du monde que ce soit en tant que partie prenante, agent, contractant ou autrement.

De manière plus générale, la Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, de nationalité luxembourgeoise ou étrangère, moyennant acquisition par participation, souscription, achat, option ou par tout autre moyen de tous actions, effets, obligations, bons ou titres; l'acquisition de brevets et de licences qu'elle administrera et exploitera; elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie, pourvu que ces emprunts ne soient utilisés que dans le cadre de l'objet de la Société, des filiales ou des sociétés associées ou affiliées à la Société; de manière générale, elle pourra entreprendre toutes opérations directement ou indirectement liées à ces objets.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée. Elle pourra être liquidée conformément aux dispositions légales en la matière.

Chapitre 2. Capital, Actions, Emprunts obligataires

Art. 5. Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent millions de Dollars des États-Unis (900.000.000 US\$), représenté par (a) quatre cent cinquante millions (450.000.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis (2 US\$) chacune. Toute Action Ordinaire autorisée non émise expirera après une période de cinq (5) ans après la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 novembre 2010.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent trois millions cinq cent quatre-vingt sept mille quatre cent soixante-deux Dollars des États-Unis d'Amérique (703.587.462.-\$ US) représenté par trois cent cinquante et un millions sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-et-un (351.793.731) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars des États-Unis d'Amérique (2.-\$US) chacune, toutes entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) par le Conseil pourra (pourront) émettre, de temps en temps, des actions contre des apports en nature ou en numéraire dans les limites du capital autorisé aux dates et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil ou son (ses) délégué(s). Les détenteurs d'Actions Ordinaires auront un droit préférentiel de souscription relatif à toute émission future d'Actions Ordinaires au comptant. Le Conseil d'Administration pourra supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la mesure où il le jugera opportun, en particulier en vue de:

a) l'émission d'Actions Ordinaires au comptant, soit dans une émission privée, soit dans une offre publique au prix déterminé par le Conseil d'Administration de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur de marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que ceci est dans le meilleur intérêt de la Société) afin d'élargir ou de diversifier l'actionariat par l'entrée de nouveaux investisseurs, et

b) l'émission ou l'offre d'émettre des Actions Ordinaires en relation avec des participations, des financements, des projets d'association ou d'autres propositions stratégiques, stratégies ou projets et/ou pour obtenir un financement si le Conseil d'Administration de la Société estime que c'est dans le meilleur intérêt de la Société (y compris à un prix inférieur à la valeur de marché si le Conseil d'Administration de la Société estime que ceci est dans le meilleur intérêt de la Société), à condition qu'il n'y ait pas d'émission d'Actions Ordinaires conformément aux sous-sections (a) ou (b) ci-dessus, à un prix inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) de la valeur de marché, déterminée en fonction de la valeur du prix de clôture pour des Actions Ordinaires à la Bourse d'Oslo (ou la valeur moyenne du prix de clôture pour des American Depositary Shares (ADSs) au Nasdaq Stock Market, Inc., le cas échéant) pour les dix jours de bourse les plus récents

précédant une telle émission, et sous condition que toutes les Actions Ordinaires seront émises par ailleurs suivant les termes et conditions décrits dans le rapport par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale tel que prévu par la loi, y compris le cas où le prix d'émission est inférieur à «la valeur nominale» d'une Action Ordinaire (2,00 US\$), le Conseil d'Administration sera autorisé à procéder à une telle émission et de transférer à partir du compte de «primes d'émission» («réserves disponibles») au compte «valeur nominale» de la Société la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission d'une telle action, pareille démarche à entreprendre étant valable pour une période supplémentaire de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2010.

Chaque fois que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) aura (auront) émis des Actions Ordinaires autorisées et en aura (auront) accepté le paiement, le présent Article sera modifié aux fins de refléter le résultat d'une telle émission et la modification sera documentée par acte notarié à la demande du Conseil d'Administration ou de son/ses délégué(s).

Art. 6. Toute prime d'émission versée en sus de la valeur nominale des Actions Ordinaires sera transférée à un compte d'agios.

Art. 7. Les Actions Ordinaires entièrement libérées ne seront soumises à aucune restriction quant à leur transfert.

Art. 8. Les Actions Ordinaires ne pourront être émises que sous forme nominative. Des certificats d'actions nominatives seront uniquement délivrés si les règles ou la réglementation des bourses sur lesquelles les Actions Ordinaires sont cotées le requièrent. Les certificats d'actions seront signés à la main ou par facsimilé par deux administrateurs de la Société. Les confirmations de l'inscription dans le registre des actionnaires (le «Registre») ou d'autres preuves de propriété seront délivrées pour les Actions Ordinaires et auront la forme et porteront les inscriptions et numéros d'identification décidées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra exiger l'authentification obligatoire des certificats d'actions par le(s) préposé(s) au registre de la Société ou agents d'authentification.

Toutes les Actions Ordinaires de la Société seront inscrites au(x) Registre(s) sur papier ou sous forme électronique, tenu(s) par ou sous l'autorité des personnes désignées à cet effet par la Société ou d'autres Agents. Ce(s) Registre(s) contiendra (contiendront) le nom de chaque détenteur des Actions Ordinaires, sa résidence et/ ou domicile élu, le nombre d'Actions Ordinaires détenues par lui et toute autre information requise par la loi en vigueur.

La Société pourra désigner des préposés au registre ou des agents dans différentes juridictions, lesquels tiendront chacun un registre séparé pour les Actions Ordinaires y figurant, et les détenteurs d'Actions Ordinaires pourront choisir d'être inscrits à l'un des Registres et d'être transférés de temps en temps d'un Registre à un autre Registre. Le transfert vers le Registre tenu au siège social de la Société à Luxembourg pourra être demandé à tout moment par tout actionnaire.

En cas de transferts d'Actions Ordinaires, de nouvelles confirmations d'inscription ou autres preuves de propriété relatives aux Actions Ordinaires transférées ou retenues seront émis, sans frais pour le détenteur de celles-ci, dans chaque cas.

Les transferts d'Actions Ordinaires s'opéreront moyennant remise aux préposés au Registre ou aux agents mandatés appropriés de la confirmation d'inscription ou d'une autre preuve de propriété ensemble avec une déclaration de transfert, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire ou par leurs mandataires dûment habilités à cet effet, dans chaque cas sous la forme et avec la preuve de pouvoir jugées satisfaisantes par la Société.

Sous réserve des dispositions de l'Article 11 ci-dessous, la Société pourra considérer la personne au nom de laquelle les Actions Ordinaires sont inscrites au(x) Registre(s) comme le propriétaire légitime des Actions Ordinaires. La Société sera entièrement déchargée de toute responsabilité envers des tiers en rapport avec ces Actions, et pourra passer outre aux droits, intérêts et prétentions que ces tierces personnes pourraient faire valoir au sujet de ces Actions Ordinaires; la disposition qui précède ne saurait toutefois priver une personne du droit qu'elle aurait de demander l'inscription ou une modification de l'inscription d'Actions Ordinaires.

Au cas où un détenteur d'Actions Ordinaires ne fournirait pas d'adresse à laquelle tous les avis ou informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le(s) Registre(s), et l'adresse de ce détenteur sera censée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse consignée de temps en temps au registre par la Société, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une autre adresse à la Société. L'actionnaire pourra, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au(x) Registre(s) moyennant avis adressé par écrit au préposé dudit Registre.

Le cas échéant, les certificats d'Actions Ordinaires perdus, volés ou abîmés seront remplacés par le préposé au Registre qui aura initialement émis les certificats d'actions, contre présentation de preuves, garanties et indemnités jugées satisfaisantes par la Société, à condition que les certificats d'actions abîmés soient remis avant la délivrance de nouveaux certificats d'actions.

Art. 9. Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote à chaque assemblée générale des actionnaires, sauf disposition contraire des présents Statuts et de la loi applicable.

Art. 10. Sans préjudice des dispositions de l'Article 5 des présentes, le capital social autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté en une ou plusieurs tranches par décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts ou de la manière prévue par la loi en vigueur.

Art. 11. Les Actions Ordinaires seront indivisibles à l'égard de la Société. Sauf instruction contraire reçue par le préposé au Registre ou Agent mandaté, seul le premier actionnaire-titulaire inscrit au Registre sera reconnu pour le droit de vote ou autres droits afférents aux Actions Ordinaires et cet actionnaire-titulaire recevra seul les communications et notifications de la Société.

Par dérogation à ce qui précède, la Société aura l'autorité de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant qu'actionnaire-titulaire de cette (ces) Action (s) Ordinaire(s).

La même règle peut être appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur-gagiste et un créancier-gagiste, sauf stipulation contraire dans les documents soumis à la Société.

La Société n'émettra pas de fractions d'Actions Ordinaires. Le conseil aura le droit discrétionnaire de décider du sort des fractions et autres droits, comment traiter des problèmes légaux ou réglementaires ou des difficultés ayant trait aux exigences des différents organismes de régulation ou bourses ou relatifs à tous problèmes ou difficultés pratiques sur tout territoire étranger et pourvoir au paiement en espèces.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra décider l'émission de bons et d'obligations et contracter des prêts convertibles en Actions Ordinaires ou échangeables en d'autres titres participatifs ou titres obligataires, assortis ou non de droits de souscription ou de bons attachés, lesquels pourront être au porteur ou de toute autre forme, de toute coupure et payables en toute devise.

Le Conseil d'Administration fixera le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le prix de conversion et de remboursement et toutes les autres conditions et modalités y afférentes. Nonobstant les dispositions des Articles 5a et 5b, le Conseil a plein pouvoir dans la détermination du prix de conversion.

Si des certificats pour des bons ou obligations sont émis, ils seront signés par deux Administrateurs de la Société, de manière manuscrite ou par facsimilé.

Chapitre 3. Administration

Art. 13. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration sera composé de trois (3) membres au moins, élus conformément aux dispositions du présent Article 13.

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas deux (2) ans, suivant décision de l'assemblée.

La Société pourra, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, révoquer tout Administrateur avant le terme de son mandat, sans préjudice d'un contrat entre la Société et un tel administrateur. Une telle révocation ne préjudiciera en rien les prétentions que cet administrateur pourrait faire valoir en vue de l'indemnisation prévue par l'Article 21 ou en raison de la rupture d'un contrat conclu entre lui et la Société.

Les Administrateurs sont rééligibles. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur échéance, au cours de laquelle leurs successeurs auront été élus et qu'au-moins trois administrateurs auront accepté leur mandat.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les Administrateurs pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour exercer les fonctions liées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

À l'exception d'un candidat recommandé par le Conseil d'Administration ou d'un Administrateur dont le mandat expirerait lors d'une assemblée générale des actionnaires, aucun candidat ne pourra être désigné, à moins qu'un actionnaire dûment autorisé n'ait déposé, trois jours au moins et vingt-deux jours au plus avant la date fixée pour l'assemblée, une déclaration écrite et signée par sa main au siège social, dans laquelle il déclare proposer la nomination de cette personne, ensemble avec une déclaration écrite, signée par le candidat en question, exprimant le désir d'être élu.

Art. 14. Le Conseil d'Administration élira un Président en son sein.

Le Conseil d'Administration élira un Administrateur Senior Indépendant (Senior Independent Director) au sein de ses administrateurs indépendants qui aura un dialogue privilégié avec le Président et qui se chargera, le cas échéant, d'agir comme intermédiaire ou porte parole des autres administrateurs.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou de deux administrateurs.

Les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par le Président.

En l'absence du Président à une réunion, l'Administrateur Senior Indépendant, ou, à défaut, l'Administrateur-Délégué (s'il en existe un) ou, en l'absence de celui-ci, l'administrateur en fonction le plus ancien en rang présent à l'assemblée assumera la présidence.

Les réunions se tiendront au lieu, jour et heure fixés dans l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement que si la majorité de ses membres participe aux délibérations en votant personnellement, par téléphone, par visioconférence ou par procuration donnée par écrit, par télégramme, par fax ou par courriel.

Une procuration ne pourra être donnée qu'à un autre Administrateur, mais un Administrateur peut recevoir et voter n'importe quel nombre de procurations.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Aucun Administrateur (incluant le Président) n'aura un vote prépondérant en cas de partage des voix.

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être valablement tenues à toute heure et dans toutes les circonstances par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné et restant connectés sans interruption. Un Administrateur participant à la réunion de cette manière sera considéré être présent à celle-ci.

Des résolutions signées par tous les membres du Conseil auront la même validité et la même efficacité que si elles avaient été prises à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un seul document ou sur des exemplaires multiples d'une même résolution et pourront être établies par lettre, câble, télex ou télécopie.

Tout Administrateur pourra, parallèlement à sa fonction d'Administrateur, être employé par la Société en une quelconque autre qualité (à l'exception de la fonction de réviseur d'entreprises) ou rémunéré pour une durée et à des conditions que le Conseil d'Administration déterminera; il touchera de ce fait une rémunération spéciale (sous forme de salaire, commission, participation aux bénéfices ou de toute autre manière) à fixer par le Conseil sous réserve de ratification par l'assemblée générale des actionnaires, et une telle rémunération spéciale s'ajoutera à toute rémunération prévue par ou résultant de toutes autres dispositions des présents Statuts ou en vertu de décisions prises par les actionnaires lors d'une assemblée générale.

Aucun Administrateur ne pourra ni être pris en considération pour le quorum ni émettre un vote dans des décisions relatives à sa propre nomination à une charge ou fonction rémunérée au sein de la Société ou qui arrêteraient ou modifieraient les conditions.

Tout administrateur qui, lors de la soumission d'un contrat ou d'un accord à l'approbation du Conseil d'Administration, aurait un intérêt personnel contraire à celui de la Société, devra en informer le Conseil d'Administration et demander que cette information soit consignée au procès-verbal de la réunion. Cet Administrateur ne pourra ni délibérer ni voter sur pareil contrat ou accord et il ne sera pas pris en considération pour le quorum. À la prochaine assemblée générale des actionnaires et avant tout vote sur une autre décision, il y aura lieu de faire un rapport sur tout contrat ou accord dans lequel un Administrateur aura eu un intérêt contraire à celui de la Société. Les stipulations de ce paragraphe ne s'appliqueront pas dans le cas où un Administrateur posséderait moins de cinq pour cent (5%) de la société ou d'une autre entité, dont le contrat ou accord avec la Société est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux ou de résolutions signées par tous les membres du Conseil seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué (s'il en existe en) ou par deux Administrateurs.

Art. 17. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour exercer tous les actes d'administration et de disposition qui intéresseront la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale seront intra vires de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil représentera la Société vis-à-vis de tiers, des autorités et gouvernements et exercera toutes actions, tant en tant que demandeur qu'en tant que défendeur devant tout tribunal, obtenir tous jugements, arrêts, décisions, sentences et procéder à leur exécution, les laisser prendre force de chose jugée, composer et transiger, dans tous les cas concernant les intérêts de la Société.

Art. 18. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, y compris le pouvoir de représenter la Société dans sa gestion journalière, soit à un comité exécutif formé parmi ses propres membres ou autrement, soit à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération attachés à une telle délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut établir différents comités y compris, mais sans limitation, un comité de direction, un comité d'audit, un comité de gouvernance d'entreprise et de nominations et un comité de rémunération. Chaque comité sera composé de la manière déterminée par le Conseil d'Administration, étant entendu qu'aucun Administrateur détenant directement ou indirectement (par l'intermédiaire de ses Associés ou Affiliées ou autrement) plus de dix pour cent (10%) des Actions Ordinaires de la Société ne pourra être nommé en tant que président du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination. Le Conseil d'Administration peut nommer des Administrateurs ou des personnes qui ne sont pas des Administrateurs aux comités. Tout comité ainsi constitué devra, dans l'exercice de ses pouvoirs, autorités et discrétions ainsi délégués, se conformer à toute réglementation que le Conseil d'Administration pourra imposer et sa composition et son fonctionnement ainsi que la définition de «directeur indépendant» aux fins des présentes, devront à tout moment être conformes aux règles et codes de gouvernance de la bourse sur laquelle la Société est principalement cotées.

Tout Administrateur désigné comme Administrateur-Délégué de la Société sera investi de tous les pouvoirs nécessaires aux fins de la gestion journalière des affaires et opérations de la Société.

Le Conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 19. Sans préjudice de l'exécution des fonctions déléguées, toute transaction liant la Société, devra, à des fins de validité, être signée par le Président ou par deux Administrateurs. Ces signataires ne seront pas requis de justifier à l'égard de tiers les pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

Art. 20. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou responsables de la Société ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont Administrateurs ou employés. Les Administrateurs ou responsables de la Société qui sont administrateur, responsable ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou noue des relations d'affaires ne sauraient être, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, privés du droit de délibérer et voter sur ou d'intervenir dans toute matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Toutes transactions, actes et opérations entre la Société et un quelconque actionnaire ou avec une quelconque société directement ou indirectement contrôlée par un actionnaire ou dans laquelle un actionnaire possède un intérêt direct ou indirect ou avec laquelle un actionnaire est en relations d'affaires, seront exécutés selon le principe de l'autonomie de droit.

Toute opération, autre que les opérations courantes, entre la Société ou un membre de son Groupe et une personne ou entité (i) qui détient ou contrôle, seul ou de concert avec d'autres ou de toute autre manière tel que décrit à l'article 9 de la loi du 11 janvier 2008 sur les obligations de transparence (telle que celle-ci pourrait être modifiée ou remplacée), au moins 5% des droits de vote dans la Société, ou qui est représenté au Conseil d'Administration par un Administrateur, ou (ii) dans laquelle un Administrateur a un intérêt direct ou indirect de plus de 20% des actions d'une telle entité, doit être approuvée par une majorité des Administrateur indépendants non concernés. L'Administrateur ou les Administrateurs concernés par l'affaire ne peuvent ni délibérer ni voter sur une telle opération et ne seront pas pris en compte pour déterminer si un quorum est présent. Sans préjudice des termes généraux de ce qui précède, toute opération dans laquelle un Administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société tel que mentionné à l'Article 15, doit être approuvée comme prévu dans le présent paragraphe.

Art. 21. Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous:

(i) toute personne qui est ou a été Administrateur ou responsable de la Société sera indemnisée par la Société jusqu'à concurrence du montant maximum permis par la loi, de toutes obligations et de toutes dépenses raisonnablement exposées ou payées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquelles elle aura été partie ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'Administrateur ou de responsable de la Société, et également de tous montants payés ou exposés en cas d'arrangement extrajudiciaire;

(ii) Les termes "demande", "action", "poursuite" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et autres, à l'inclusion des instances d'appels), en cours ou imminentes; les termes "obligations" et "dépenses" seront censés inclure sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, le coût du jugement, les montants payés à titre d'arrangement et autres dettes.

Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou responsable:

(i) pour une quelconque obligation envers la Société ou ses actionnaires née d'un préjudice intentionnel, de mauvaise foi, de faute grave ou d'un manquement caractérisé à ses devoirs dans le cadre de ses fonctions;

(ii) pour un quelconque acte au sujet duquel il aura finalement été jugé avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas d'arrangement extrajudiciaire, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration de la Société.

Le droit à indemnisation tel que défini dans le présent Article sera autonome et n'exclura pas d'autres droits futurs ou présents dans le chef de pareil Administrateur ou responsable. Ce droit persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou responsable de la Société et passera aux héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs de ces personnes. Les présentes dispositions n'affectent en rien le droit à indemnisation qui pourrait exister dans le chef de tout autre membre du personnel de la Société, les Administrateurs et les responsables inclus, en vertu d'un contrat ou de la loi.

Les dépenses occasionnées par la préparation et la représentation de la défense relative à toute demande, action, poursuite ou procédure, telles que décrites dans le présent Article 21, pourront être avancées par la Société avant le déboursement définitif, contre engagement de l'Administrateur ou du responsable de rembourser le montant avancé, s'il apparaît, en définitive, qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu du présent Article 21.

Art. 22. L'assemblée générale pourra attribuer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des honoraires qui seront inscrits dans les livres de la Société sous le poste des frais généraux.

Chapitre 4. Assemblées générales

Art. 23. L'assemblée générale valablement réunie représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent tous les actionnaires, également ceux qui sont absents, opposés ou qui se sont abstenus du vote.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous actes concernant la Société.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social à 15h00 le quatrième vendredi du mois de mai 2011 et en juin de chaque année, les années suivantes. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra à la même heure le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle examinera le rapport du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'Entreprise, elle votera sur l'approbation des rapports et des comptes ainsi que sur la distribution des bénéfices; elle procédera aux nominations requises par les Statuts, elle donnera décharge aux Administrateurs et aux Réviseurs d'Entreprises et traitera de toutes autres questions qui pourront lui être soumises.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation envoyé par le Conseil d'Administration.

Art. 25. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le Conseil sera tenu de convoquer une assemblée générale, qui devra être tenue dans les trente (30) jours qui suivent la réception d'une demande afférente, chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième des actions avec droit de vote émises et en circulation le demandera par écrit en indiquant l'ordre du jour. Les assemblées générales pourront également être convoquées par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 26. Les assemblées générales seront présidées par le président ou, en son absence, par un administrateur ou par toute autre personne désignée par le Conseil.

L'ordre du jour des assemblées générales devra être dressé par le Conseil et indiqué dans l'avis de convocation pour l'assemblée. Tout point ne figurant pas à l'ordre du jour ne pourra être considéré, y compris la révocation et la nomination des administrateurs, sans préjudice aux droits qui seraient attribués par la loi aux actionnaires pour proposer des points additionnels à l'ordre du jour de l'assemblée ou pour proposer des projets de résolutions.

L'assemblée pourra, si elle l'estime opportun, choisir en son sein deux scrutateurs. Les autres membres présents du Conseil d'Administration compléteront le bureau de l'assemblée. Il sera tenu une liste des détenteurs d'actions présents ou représentés, qui sera certifiée conforme par le bureau.

Les assemblées générales annuelles ou les assemblées générales extraordinaires ne seront valablement constituées et ne pourront délibérer en bonne et due forme qu'en satisfaisant aux dispositions légales en vigueur.

Les convocations aux assemblées générales seront faites par annonce dans un support médiatique tel que choisi par le Conseil d'Administration et:

a) par courriel aux actionnaires qui ont indiqué dans le Registre une adresse courriel, envoyé au plus tard vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Pareilles convocations seront censées avoir été remises quand le courriel aura été envoyé par le préposé au Registre ou agent concerné; ou

b) par lettre envoyé par port payé à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires, à l'adresse figurant au(x) Registre(s), et posté au plus tard vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Les convocations ci-après seront censées faites au moment de la remise à la poste.

Les convocations pour une deuxième assemblée suite à l'absence de quorum à la première assemblée et la date limite y liée seront celles déterminées par la loi.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, pourront se réunir et délibérer valablement, même sans avis de convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires habilités à y voter seront présents ou représentés et accepteront de discuter des points figurant à l'ordre du jour.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire, et un mandataire pourra représenter un nombre illimité d'actionnaires. Les procurations écrites pour toute assemblée générale des actionnaires seront déposées au siège social de la Société ou auprès d'un Administrateur au moins deux (2) jours avant la date prévue pour l'assemblée, à moins que la Société ne décide d'une période plus courte. Les procurations ainsi déposées resteront valables et seront utilisées pour chaque assemblée reportée suite à l'absence de quorum ou conformément à une résolution du Conseil d'Administration sauf si elles ont été explicitement révoquées avant la date d'une telle assemblée reportée.

Le Conseil d'Administration peut également organiser la possibilité de voter par correspondance et fournir des formulaires adéquats.

Pendant les assemblées, chaque membre de l'assemblée aura autant de votes que le nombre d'Actions Ordinaires qu'il représente, tant en son nom qu'en tant que mandataire. Un actionnaire peut être accompagné à toute assemblée par un expert ou un conseiller de son choix.

Art. 27. Le Conseil d'Administration pourra fixer à l'avance une date ne dépassant pas la période qui serait prévue par la loi avant la date d'une assemblée générale des actionnaires, ou la date de paiement d'un dividende, ou la date de l'attribution de droits, ou la date de réalisation d'un changement ou d'une conversion ou d'un échange d'actions, ou pourra fixer une date en rapport avec l'obtention d'un accord des actionnaires comme date limite pour la détermination des actionnaires ayant droit d'être convoqués à pareille assemblée générale, ou de recevoir paiement d'un tel dividende, ou de recevoir une attribution de tels droits ou d'exercer les droits en rapport avec un tel changement, une telle conversion

ou un tel échange d'actions ou d'y consentir, nonobstant tout transfert d'Actions Ordinaires au Registre de la Société après un tel arrêt des livres ou une telle date limite.

Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent de cet Article 27, la fixation d'une date limite devra se faire en conformité avec la loi et les prescriptions de toute(s) bourse(s) sur laquelle/lesquelles les Actions Ordinaires de la Société pourraient être cotées.

Tout actionnaire qui n'est pas une personne physique pourra donner une procuration à un fondé de pouvoir dûment mandaté à cet effet.

Le Conseil d'Administration pourra organiser la participation des actionnaires à des assemblées générales par voie électronique.

Chapitre 5. Année sociale, Rapport annuel, Distribution de Bénéfices et Réserves

Art. 28. L'année sociale commençant le 1^{er} décembre 2010 se terminera le 31 décembre 2011 à la suite de quoi l'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 29. Par rapport à chaque exercice social, le Conseil d'Administration établira le bilan et un compte des profits et pertes et dans la mesure requise par la loi des comptes consolidés. Il y aura lieu de procéder aux amortissements nécessaires.

Le rapport du Conseil d'Administration sera annexé au bilan, et dans la mesure requise par la loi au bilan consolidé et non consolidé et au compte des profits et pertes consolidé et non consolidé, et ces rapports et documents contiendront les détails exigés par la loi.

Ces comptes seront audités par des réviseurs d'entreprises indépendants nommés par les actionnaires lors d'une assemblée générale.

Copie de tous ces documents ensemble avec le rapport des réviseurs d'entreprises indépendants devra être envoyée à tous les actionnaires, au moins vingt et un (21) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale à laquelle ils devront être soumis.

Art. 30. Le solde excédentaire du bilan non-consolidé, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constituera le bénéfice de la Société.

Au moins cinq pour cent (5) du bénéfice net ainsi calculé seront affectés à un fonds de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale aura atteint un dixième du capital déclaré émis. Tout excédent pourra être alloué à la réserve légale ou affecté au paiement de dividendes aux Actions Ordinaires ou à la compensation des pertes de capital (réalisées ou non) ou à la capitalisation de la valeur nominale de toutes Actions Ordinaires libres.

L'allocation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale ordinaire sur la base de recommandations faites par le Conseil d'Administrateurs.

Cette allocation pourra comprendre la distribution de dividendes, d'actions gratuites ou de droits de souscription, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions pour risques et le report à nouveau à l'année financière suivante.

Tous dividendes éventuellement alloués aux Actions Ordinaires seront distribués en temps et lieu fixés par le Conseil d'Administration.

L'assemblée générale pourra autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes dans toute devise autre que celle dans laquelle le bilan est établi et à décider du taux de change du dividende dans la monnaie dans laquelle le paiement sera effectivement effectué.

Le Conseil d'Administration pourra également verser des dividendes intérimaires en numéraire ou en nature (y compris par des actions libres) dans le respect des conditions prévues par la loi.

Art. 31. L'assemblée générale entendra les rapports du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises indépendants et délibèrera sur le bilan consolidé et sur le bilan non consolidé et les approuvera.

Après l'adoption du bilan consolidé et du bilan non consolidé, l'assemblée générale procédera à un vote spécial sur la décharge des Administrateurs. Cette décharge ne sera valable que si le bilan consolidé et le bilan non consolidé ne contiennent ni omission, ni fausse déclaration dissimulant ou dénaturant la situation réelle de la Société; et quant aux actes passés ultra vires des Statuts ou de la loi, que si de tels actes ont été expressément mentionnés dans l'avis de convocation.

Chapitre 6. Dissolution, Liquidation

Art. 32. À tout moment, l'assemblée générale extraordinaire pourra, sur recommandation du Conseil d'Administration, décider la liquidation de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire décidera des modalités de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de réaliser toutes les valeurs mobilières ou immobilières de la Société et d'éteindre toutes dettes. Après extinction de toutes dettes, il sera prélevé sur les actifs nets résultant de la liquidation la somme nécessaire pour rembourser le montant des Actions Ordinaires libérées et non remboursées. Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de la liquidation auront été réglées, le solde sera versé aux détenteurs des Actions Ordinaires.

Chapitre 7. Définitions

Art. 33. Pour les besoins des présents Statuts:

(a) Un "Affilié" de ou une Personne "affiliée" à une personne spécifiée est une personne qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlée par, ou est soumise à un contrôle commun avec la personne spécifiée.

(b) Le terme "associé" utilisé pour indiquer une relation avec une quelconque personne signifie (i) toute société ou organisation (autre que la Société ou une filiale de la Société), dont cette personne est l'employée ou l'associée ou est directement ou indirectement l'usufruitier de dix (10) pour cent ou plus d'une quelconque catégorie d'actions, (ii) tout trust ou autre patrimoine, dans lesquels cette personne sert de fiduciaire ou exerce une fonction fiduciaire analogue, et (iii) tout parent ou conjoint de cette personne ou tout parent du conjoint habitant à la même adresse que cette personne ou ayant le statut d'administrateur ou d'employé de la Société ou de sociétés mères ou filiales:

(c) "Personne" signifie tout individu, entreprise, société ou autre entité, et inclut tout Affilié ou Associé d'une telle personne et tout groupe composé d'une quelconque personne et de toute autre personne avec laquelle cette personne ou un quelconque affilié ou associé de cette personne a, directement ou indirectement, un accord, arrangement ou une entente dans le but d'acquérir, de détenir, de voter ou de disposer d'Actions.

(d) "Filiale" signifie toute société, dans laquelle la Société détient à titre d'usufruit des actions représentant une majorité des voix compétant à tous les détenteurs d'actions de cette société pour la nomination des administrateurs.

(e) Les références à "dollars", "U.S. dollars" ou "cents" portent sur la monnaie des Etats-Unis d'Amérique.

(f) Les références à des actions "libres" concernent des Actions Ordinaires émises suivant les conditions des présentes sans contrepartie en espèces, par exemple dans le cas de dividendes en actions.

Chapitre 8. Divers

Art. 34. Dans tous les cas non réglés par les présents Statuts, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société seront soumises à la loi luxembourgeoise, et notamment la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, et la loi luxembourgeoise introduisant la directive 2007/36/EC du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (la «Directive»).

Au cas où une ou plusieurs dispositions des présents statuts seraient pour une quelconque raison considérée comme invalide, illégale ou inapplicable, une telle invalidité, illégalité ou non-application n'affectera en rien les dispositions restantes des statuts qui seront interprétés comme si pareille disposition invalide, illégale ou inapplicable n'existait pas.

IX.- Que à l'EGM de Combinaison tenue le 9 novembre 2010 et à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 20 décembre 2010, les personnes ci-dessous ont été nommées comme administrateurs de la Société sous condition de et avec effet à la Réalisation. La Réalisation ayant eu lieu le 7 janvier 2011 le conseil d'administration de la Société se compose depuis le 7 janvier 2011 comme suit:

- M Kristian Siem, né à Bergen, Norvège le 7 février 1949, demeurant à Chemin du Planet, Les Diablerets 1865, Suisse;
- Sir Peter Mason, KBE, Administrateur de Société, né à Burnley (Royaume-Uni) le 9 septembre 1946, demeurant à 45 Graham Terrace, SW1W8HN Londres, Royaume-Uni;
- M Jean Cahuzac, Administrateur de Société, né à Laferrière (Algérie) le 5 janvier 1954, demeurant professionnellement à 28 Chiddingstone Street, Londres SW6 3TG, Royaume-Uni;
- M Mel Fitzgerald, né à Cork, République d'Irlande le 28 novembre 1950, demeurant à 3 Marlyns Drive, Burpham, Guildford, Surrey GU4 7LS, Royaume-Uni;
- M Dod Fraser, Investisseur, né au Michigan (Etats-Unis d'Amérique) le 2 septembre 1950, demeurant à 4 Sackett Landing, Rye, 10580 New-York, Etats-Unis d'Amérique;
- M Arild Schultz, né à Oslo, Norvège le 9 mars 1944, demeurant à Grindbakken 70, 0764 Oslo, Norvège;
- M Allen L Stevens, né à Port Huron, Michigan, Etats-Unis d'Amérique le 23 août 1943, demeurant à 585 Old Stamford Road, New Canaan, CT06840, Etats-Unis d'Amérique;
- M Trond Westlie, Administrateur de Société, né à Tonsberg (Norvège) le 8 juin 1961, demeurant à Margretheveg 22, 2900 Hellerup, Danemark; et
- M Bob Long, né à Waltham, Massachussets, Etats-Unis d'Amérique le 8 janvier 1946, demeurant à 13506 Winter Creek Ct, Houston, TX 77077, Etats-Unis d'Amérique.

A partir de la Réalisation, le terme des mandats des administrateurs est comme suit:

(i) le mandat de M Kristian Siem, Sir Peter Mason, KBE, M Jean Cahuzac, M Mel Fitzgerald and M Bob Long arrivera à expiration à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2012; et

(ii) le mandat de M Dod Fraser, M Arild Schultz, M Allen L Stevens and M Trond Westlie arrivera à expiration à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2013.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mises à sa charge, en raison du présent acte sont évaluées à 20.000 €.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date telle qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: P. HOSS, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 12 janvier 2011. Relation: GRE/2011/243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 janvier 2011.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2011006459/1125.

(110006642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

TMA Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 11 janvier 2011 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.

Germain SCHNEIDER

Référence de publication: 2011007309/9.

(110007209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Commerzbank Money Market Fund, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") hat mit Zustimmung der State Street Bank Luxembourg S.A. (die "Depotbank") den Beschluss gefasst, den Teilfonds Commerzbank Money Market Fund: US-Dollar des Umbrellas Commerzbank Money Market Fund (der "untergehende Fonds") mit dem Fonds Allianz PIMCO Money Market US \$ (der "aufnehmende Fonds"), wie in der folgenden Tabelle beschrieben, mit Ablauf des 23. Februar 2011 (der "Stichtag") zu verschmelzen.

Anteilklasse des untergehenden Fonds

Anteilklasse des aufnehmenden Fonds

Commerzbank Money Market Fund: US-Dollar A (USD)

Allianz PIMCO Money Market US \$ A (USD)

Aufgrund der Verschmelzung wird der untergehende Fonds Commerzbank Money Market Fund: US-Dollar aufgelöst.
Senningerberg, 18. Januar 2011.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Luxemburg, 18. Januar 2011.

Die Depotbank.

Référence de publication: 2011008719/755/14.

Online Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 136.049.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signées par le cédant et le cessionnaire et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société ONLINE LUX S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Luigi CEGLIA, Géomètre, né le 14/05/1985 à Benevento, demeurant à I -04011

Aprilia, Via Salvemini Gaetano, 5: cent parts sociales 100

Total: cent parts sociales 100

Junglinster, le 12/11/2010.

Pour extrait conforme

Luigi CEGLIA / Calogero SCHIFANO

Associé / Le gérant

Référence de publication: 2010154733/18.

(100177918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Hyosung Wire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7759 Roost, route de Bissen.
R.C.S. Luxembourg B 157.180.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on twenty-third day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HYOSUNG CORPORATION, a statutory entity under south Korean Law, incorporated under the laws of South Korea, having its registered office at Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Seoul, Korea (121-720) and registered with National Tax Services of Korea, under the number 105-81-59519, represented by Mr Donald VENKATAPEN, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 November 2010.

Which proxy shall be signed in due form by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a "société anonyme" and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" (hereinafter the "Company") which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended (hereinafter the "Law") as well as by the present articles (hereinafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is HYOSUNG WIRE LUXEMBOURG S.A.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Roost.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. The Company shall have as its business purpose all that is directly or indirectly related to the production, the fabrication, the transformation, the utilization, the valorisation, the handling and stocking, the buying and selling, the importation and exportation, the transportation of all kind of wire products, especially steel cord, as well as in general the production and sale of all kinds of goods and industrial products whatever might be their utilization, usage and nature.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may engage in holding of equity interests in other companies as partner, shareholder, or member.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be of forty thousand Euro (40,000 EUR), divided into thirty-two thousand (32,000) shares of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered form or bearer form, at the option of the shareholder.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company may be managed by one director at its sole discretion as long as it will have a sole shareholder. In case the Company has two or more shareholders, three directors at least will be appointed by the general meeting of the shareholders. If several directors have been appointed, they will constitute a Board of Directors.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matter considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 9. The director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its single director, and in case of plurality of directors, by the signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 paragraph 2 of the present Articles of association.

Art. 11. According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

He/it may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Art. 13. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 14. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 15. The general meeting will be held at the registered office or at such other place to be specified in the convening notices on the second Tuesday of April at 9.00 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The director, if there is a sole director, or chairman of Board of Director, if there are at least three directors, may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting.

Title VI. - Business and Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year. The business activities of the company shall start as of 1st January 2011.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2011
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

HYOSUNG CORPORATION, prenamed	32.000
Total: thirty-two thousand shares	32.000

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40.000) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above-named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at L-7759 Roost, route de Bissen.
- 2) The Company will be managed by one director. Has been elected director of the Company for six years Mr. Hee Chul Shin, born on 6 July 1966 in Seoul, Korea, residing at 5A, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg.
- 3) The number of statutory auditors is set at one. Has been appointed statutory auditor of the Company for six years DELOITTE S.A., RC B 67895, with registered seat at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 1.300,-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HYOSUNG CORPORATION, une société constituée selon les lois de la Corée du Sud, ayant son siège social à Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Corée du Sud (121-720) et inscrite auprès du National Tax Services de Corée sous le numéro 105-81-59519, représentée par Maître Donald VENKATAPEN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, selon une procuration du 12 novembre 2010.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer le notaire par le présent acte une "société anonyme" et d'établir ses statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") de même que par les présents statuts (ciaprès les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la Société est HYOSUNG WIRE LUXEMBOURG S.A.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg à Roost.

Il pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordres politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet tout ce qui se rattache directement ou indirectement à la production, la fabrication, l'utilisation, la mise en valeur, la manutention et le stockage, l'achat ou la vente, l'importation ou l'exportation, le transport de produits tréfilés, notamment de fils d'assemblage ("steel cords"), ainsi que, d'une façon générale, la production de toutes marchandises et produits industriels quels qu'en soient l'utilisation, l'usage et la nature.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou toutes autres manières à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut s'engager dans la possession d'intérêts de capitaux propres dans d'autres sociétés comme associé, actionnaire, ou membre.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000 EUR), divisé en trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion et ce tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a un ou plusieurs actionnaires, elle sera administrée par trois administrateurs au moins nommés par l'assemblée générale. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un Conseil d'Administration.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéoconférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature de l'administrateur-délégué, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 paragraphe 2 des présents statuts.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Ils peuvent aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à une ou plusieurs directeurs, et donner les pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précis à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 12. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie.

Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée, comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique, ou selon le cas, par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations, le deuxième mardi du mois d'avril à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'administrateur unique, ou le Président du Conseil d'Administration dans l'hypothèse où la Société a trois administrateurs au moins, pourront, à chaque fois qu'ils le jugeront utile, convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Titre VI. - Activités commerciales, Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Les activités commerciales de la Société ne commenceront qu'à compter du 1^{er} janvier 2011.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été adoptés la personne ayant comparu déclare souscrire à l'entier capital comme suit:

HYOSUNG CORPORATION, prémentionnée	32.000
Total: trente-deux mille actions	32.000

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de quarante mille euros (40.000 EUR) et ce montant est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire prémentionné, représentant la totalité du capital souscrit et de considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-7759 Roost, route de Bissen
- 2) La Société sera administrée par un (1) administrateur. A été nommé comme administrateur de la Société pour une durée de six (6) années Monsieur Hee Chul Shin, né le 6 juillet 1966 à Seoul, demeurant à L-1318 Luxembourg, 5 A, rue des Celtes.
- 3) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été nommé comme commissaire aux comptes pour une durée de six (6) années DELOITTE S.A., RCS 67895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.300 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53760. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163074/324.

(100187988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Salcia Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.733.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) The public limited company "CEDONIA", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142.365, here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Jos HEMMER, private employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, and
- Mrs. Martine KAPP, private employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.

2) The public limited company "GLA Invest", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 143.528, here duly represented by two of its directors, namely Mr. Jos HEMMER and Mrs. Martine KAPP, prenamed.

3) The private limited liability company "LANDA BAY MEDIAINVEST", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 129.940,

here duly represented by two of its managers, namely Mr. Jos HEMMER and Mrs. Martine KAPP, prenamed.

4) The public limited company "Håkan Djärv Kommunikation AB", established and having its registered office in SE-129 43 Hägersten, Virginavägen 11 (Sweden), registered with the Swedish Companies Registration Office "Bolagsverket" under the number 556713-6964,

duly represented by its director Mr. Håkan DJÄRV, consultant, residing in SE-129 43 Hägersten, Virginavägen 11 (Sweden),

here represented by Mrs. Martine KAPP, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "SALCIA INVEST" (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, without proceeding by public issues.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the Company may pledge its assets for the benefit of its associates. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share.

If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1) The company "CEDONIA", prenamed, fifty shares	50
2) The company "GLA Invest", prenamed, thirty shares	30
3) The company "LANDA BAY MEDIAINVEST", prenamed, fifteen shares	15
4) The company "Håkan Djärv Kommunikation AB", prenamed, five shares	5
Total: one hundred shares	100

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1) The registered office is established in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr. Eric LECLERC, private employee, born in Luxembourg, on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - Mr. Jos HEMMER, private employee, born in Luxembourg, on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire; and
 - Mrs. Martine KAPP, private employee, born in Luxembourg, on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two managers.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "CEDONIA", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.365,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, et
- Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.

2) La société anonyme "GLA Invest", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.528,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir Monsieur Eric LECLERC et Madame Martine KAPP, préqualifiés.

3) La société à responsabilité limitée "LANDA BAY MEDIAINVEST", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.940,

ici dûment représentée par deux de ses gérants, savoir Monsieur Eric LECLERC et Madame Martine KAPP, préqualifiés.

4) La société anonyme "Håkan Djärv Kommunikation AB", établie et ayant son siège social à SE-129 43 Hägersten, Virginavägen 11 (Suède), inscrite au Swedish Companies Registration Office "Bolagsverket" sous le numéro 556713-6964, dûment représentée par son administrateur Monsieur Håkan DJÄRV, consultant, demeurant à SE-129 43 Hägersten, Virginavägen 11 (Suède),

ici représenté par Madame Martine KAPP, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SALCIA INVEST", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. La Société peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital de la Société. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "CEDONIA", prédésignée, cinquante parts sociales	50
2) La société "GLA Invest", prédésignée, trente parts sociales	30
3) La société "LANDA BAY MEDIAINVEST", prédésignée, quinze parts sociales	15
4) La société "Håkan Djärv Kommunikation AB", prédésignée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt après la constitution de la Société, les parties comparantes, agissant comme associées représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, déclarent qu'elles se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire; et
 - Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. HEMMER, M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. LAC/2010/42313. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130717/332.

(100149304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Herz Armaturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.395.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 novembre 2010:

Sont nommés administrateurs leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011:

- Dr. Gerhard GLINZERER, Geschäftsführer, demeurant au 22a, Richard Strauss Strasse, A-1232 Vienne, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur, dont le mandat n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154619/21.

(100177989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Idea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 29.649.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2010

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social du 16, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010154635/11.

(100177955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Immo Green s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 56, rue de Mondercange.
R.C.S. Luxembourg B 146.185.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Ehlerange, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154637/10.

(100177929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Twins Investments International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 118.497.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010154849/12.

(100177936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

International Trademarks S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 44.772.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010154648/11.

(100177917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Koock's Bar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 144.426.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Pétange, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154659/10.

(100177930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Lunchtime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 57, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010154683/10.

(100177952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

GS 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.778.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Gérard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2010155120/23.

(100178084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

M. DESI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.809.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154686/10.

(100177978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Scheuten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.305.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé Unique de la société Stichting Administratiekantoor Scheuten S.à r.l. a changé d'adresse et que son siège social est désormais Van Heemskerckweg 30 à NL-5928 LL Venlo.

D'autre part, il est porté à la connaissance de tiers que le Gérant de la société Monsieur Jacobus Bernardus Hendrikus SCHEUTEN a changé d'adresse et demeure désormais Hertog Reinoudsingel 185 in NL-5913 XD Venlo.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010154809/16.

(100178014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Mad Art Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154694/10.

(100177931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

NA Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.678,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.314.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2010

Première résolution

L'associé unique nomme Mme Leon Schwab, née le 9 octobre 1968 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de « gérant interne » de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'associé unique révoque le mandat de M. Wlodzimierz KSIAZAK en tant que gérant de la Société avec effet au 2 septembre 2010.

Troisième résolution

Le conseil de gérance est dorénavant constitué de Mme Leon Schwab, M. Geoffrey Radcliffe, M. Bill Finelli et M. François Bourgon.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010154718/21.

(100177948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

NET s IT e.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8538 Hovelange, 59, Am Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 96.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010154719/10.

(100177953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Findus Equity Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2010163351/13.

(100188632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Online Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 136.049.

Extrait de résolution de l'Associé unique du 15 novembre 2010

L'associé unique de la société ONLINE LUX S.à r.l. a décidé, en date du 15 novembre 2010 de prendre les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de révoquer:

- Monsieur Calogero SCHIFANO, gérant de société, demeurant à L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'école de son mandat de gérant unique avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer au poste de gérant unique en remplacement du gérant révoqué:

- Monsieur Luigi CEGLIA, Géomètre, né le 14/05/1985 à Benevento, demeurant à I -04011 Aprilia, Via Salvemini Gaetano, 5

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait conforme
Luigi CEGLIA
L'associé unique

Référence de publication: 2010154734/21.

(100177918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Mixed Pickles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.533.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,
le douze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Marc COLBACH, architecte DESA, né à Luxembourg, le 4 juillet 1968, demeurant au 106 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

ci-après dénommé: «le comparant»,

ici représenté par Monsieur Olivier KUCHLY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration ci-annexée,

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la société «MIXED PICKLES S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 34 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109 533, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1246 du 22 novembre 2005, page 59765.

Les statuts de la société ne furent pas modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le comparant est resté, depuis l'acte de constitution de la Société, le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que lui, étant le seul associé de la Société «MIXED PICKLES S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de ladite Société.

VI.- Que lui-même, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société présentement dissoute pour l'exécution de mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le comparant, Monsieur Marc COLBACH, prénommé, s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. COLBACH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13999. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010154704/47.

(100177327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Ophelius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.882.

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010154735/11.

(100177945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

AST Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 62.497.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 10 novembre 2010 que:

Ont été renommés aux fonctions d'administrateurs de la société pour une durée de six années:

- Monsieur Dmitry RYABOV, demeurant à Russelokkveien 6, 0251 Oslo Norvège
- Monsieur Gennady RYABOV, demeurant à Russelokkveien 6, 0251 Oslo Norvège
- Maître Charles DURO, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

A été renommée aux fonctions de commissaires aux comptes de la société pour une durée de 6 années:

- la Fiduciaire Grand-Ducale SA, établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010155040/20.

(100178082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Ophelius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.882.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Joris GOOSSENS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 1, Prinsenmeers à B-9200 Dendermonde, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010154736/18.

(100177946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Oso Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.071.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154739/10.

(100178010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 730 du 6 septembre 2001.

Les comptes annuels au 31 octobre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Parkway International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010154744/14.

(100177963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 730 du 6 septembre 2001.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Parkway International S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010154745/14.

(100177964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Meneghetti Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.126.

—
Ce bilan annule et remplace le bilan au 31.12.2009 déposé lors du dépôt des comptes au 31.12.2009 fait au registre de commerce et des sociétés le 15/11/2010 sous référence N° L100172889.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour la société

MENEGHETTI GROUPE S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010155172/16.

(100177969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 730 du 6 septembre 2001.

Les comptes annuels au 18 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Parkway International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010154746/14.

(100177966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Partnership Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.554.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010154756/14.

(100177956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 211.950,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.178.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 15 novembre 2010

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 15 novembre 2010.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 15 novembre 2010.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 Juin 1966 à Beirut (Liban), chartered investment Surveyor, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expiera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010162678/26.

(100187461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Petrusse Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.663.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010154757/10.

(100177954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Matterhorn Capital Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.235.

—
Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour Matterhorn Capital Portugal S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2010163391/13.

(100188264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.141.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010154762/14.

(100177943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Paradis Latin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 2, Op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 81.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154763/10.

(100177932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

POL-CK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 135.806.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 juin 2010

Il découle des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POL-CK S.A,

que:

- Madame Angèle BULTEL, est révoquée de sa fonction d'administrateur à compter du 17 juin 2010.

- Mademoiselle Kelly Lorda Paulette MUCKENSTURM, demeurant à F-57525 Talange, 15 rue Goethe, est nommée à compter du 17 juin 2010 pour une durée de six ans dans la fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 novembre 2010.

Etude BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2010154766/18.

(100177988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Revision Military S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.462.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154777/10.

(100177944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

LSA Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010163131/12.

(100187911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Sistema Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.023.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 mai 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Dmitry Korovkin, directeur, avec adresse professionnelle au 13 Mohovaya Street, RUS-125009 Moscow, de Monsieur Alexei Buyanov, directeur, avec adresse professionnelle au 13 Mohovaya Street, RUS-125009 Moscow. Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010154820/19.

(100177923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Skano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 142.058.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154821/10.

(100177933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

International Finaf 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 37.367.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 NOV. 2010.

Pour: INTERNATIONAL FINAF 2000 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010155133/15.

(100178049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.979.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010154825/10.

(100178021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010154826/10.

(100178022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010154827/10.

(100178023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Fares Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010163352/12.

(100188643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Starasie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 48, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154838/10.

(100177934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Sparkling GC 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010154835/14.

(100178048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

T.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.126.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58806 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154841/10.

(100178017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

CAD-Ingénierie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.572.

Assemblée générale extraordinaire des associés tenu au siège de la Société en date du 30 mars 2010

Tous les Associés sont présents.

Le gérant a pris la décision suivante:

Les associés décident:

- Cession des parts sociales de 50 parts sociales de Monsieur MANCINO Alessandro à, Monsieur BERTRAND Renaud, demeurant au 103, Route d'Esch L-3230 BETTEMBOURG.

- Cession des parts sociales de 1 part sociale de AXIOME CONSULTING, à Monsieur BERTRAND Renaud, demeurant au 103, Route d'Esch L-3230 BETTEMBOURG.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de CAD-INGENIERIE S.A.R.L

Monsieur BERTRAND Renaud

Le Gérant unique

Référence de publication: 2010155063/20.

(100178046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Agua S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.500.

Les comptes intérimaires de Dissolution au 17 novembre 2010 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010155032/14.

(100178074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Transaction Breitlecker S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 8, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.424.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154861/10.

(100177913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Trimmolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.720.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154863/10.

(100177914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Vobiel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154874/10.

(100177935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Watchluxus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.678.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154879/10.

(100177980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Concept Live S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, op der Schmétt.

R.C.S. Luxembourg B 120.394.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20.12.2010.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2010170910/14.

(100196388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.